



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

SEFRI
Monsieur
Frédéric Berthoud
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Envoyé par e-mail
Frederic.berthoud@sbf.admin.ch

Réf. : BIZ/IBQ/be
N/réf. : 663738

Lausanne, le 20 novembre 2018

Consultation relative à la modification de l'article 3 al.2 et de l'annexe 1 de l'ordonnance sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir consulté au sujet du projet de modification cité en titre. Après avoir consulté les partenaires sociaux, j'ai l'avantage de vous répondre ce qui suit.

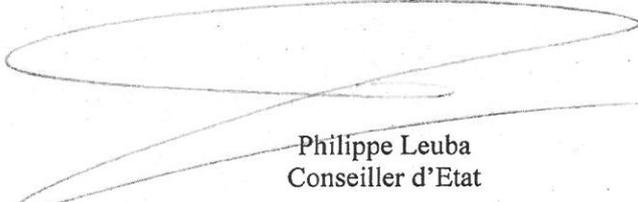
Je constate que la modification est essentiellement d'ordre technique et permettra une simplification dans la procédure de déclaration des prestataires de services, facilitant ainsi la mise en œuvre concrète de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Dès lors que les éléments actuellement demandés ne sont pas utiles aux contrôles des qualifications, la modification ne portera pas à conséquence sur la qualité de l'analyse et simplifiera la procédure administrative.

Par ailleurs, la modification de l'annexe 1 de l'ordonnance, outre une mise à jour des professions réglementées, précisera les professions réglementées dans certains cantons, y compris le canton de Vaud. Ces ajouts auront pour effet de garantir le respect des conditions particulières prévues localement et directement liées au fédéralisme.

Compte tenu de ce qui précède, je soutiens les modifications envisagées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du département



Philippe Leuba
Conseiller d'Etat